

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2619**

commune (s) : Mions

objet : Restructuration du réseau des eaux pluviales - Secteur Libération - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2619**

commune (s) : Mions

objet : **Restructuration du réseau des eaux pluviales - Secteur Libération - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-1992 du 10 janvier 2011, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation d'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme pour un montant de 985 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant :

- 450 000 € HT en 2011,
- 535 000 € HT en 2012,

dans le cadre de la restructuration du réseau des eaux pluviales à Mions.

Au début des années 1990, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans un programme de restructuration du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Mions avec la construction d'un bassin de rétention infiltration au lieu-dit Les Pierres et l'amorce d'un nouveau réseau de canalisations d'eaux pluviales situé chemin du Charbonnier, rues Rouget de l'Isle et Eugène Pottier.

Ce programme a pour objectif la transformation du réseau unitaire en réseau séparatif afin de satisfaire à des objectifs sanitaires et hydrauliques.

Le projet présenté aujourd'hui concerne plus particulièrement la restructuration du réseau du secteur Libération, situé au sud de la commune de Mions, fortement impacté en septembre 2008 par des inondations spectaculaires et dommageables pour la conservation des voiries publiques et privées et les biens des personnes.

Il comprend la construction de :

- 430 mètres de canalisations circulaires DN 1 000 millimètres sur les rues Jules Vallès et de la Ranche,
- 415 mètres de canalisations circulaires DN 800-600 millimètres en partie nord de la rue de la Libération,
- 250 mètres de canalisations circulaires DN 800 millimètres en partie sud de la rue de la Libération.

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de restructuration du réseau des eaux pluviales - secteur Libération à Mions.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 29 juillet 2011, a classé les offres et choisi celle variante de l'entreprise RAMPA TP pour un montant de 489 712,60 € HT, soit 585 696,27 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de restructuration du réseau des eaux pluviales - secteur Libération à Mions et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise SA RAMPA TP pour un montant de 489 712,60 € HT, soit 585 696,27 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2330, le 10 janvier 2011, à hauteur de 985 000 € HT.

3° - Le montant à payer, soit 489 712,60 € HT sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et 2012 - comptes 231 510 et 231 560.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.